

SOMMAIRE

1. Description du service

Le Service Internet Seul de QOTICO TELECOM correspond à un accès à Internet en Très Haut Débit, sur Fibre sauf raccordement du domicile, permettant un débit jusqu'à 800 Mbit/s en réception, partagés entre logements de l'immeuble et jusqu'à 100 Mbit/s partagés en émission.

La souscription à l'Offre Internet Seul permet à l'Usager d'avoir accès, via le branchement au CPE d'un téléviseur compatible, aux chaînes de télévision de la Télévision Numérique Terrestre (« TNT »).

2. Point de Livraison du Service

L'accès au Service sur le logement de l'Usager se fait *via* le CPE fourni par le Délégataire dans les conditions prévues par les CGS.

Le CPE comprend un (1) routeur, quatre (4) ports Ethernet (pour le Modem câble), un accès Wi-Fi (Débit théorique à partir de 54 Mbit/sec.).

Le CPE permet une portée optimale de plusieurs dizaines de mètres sans obstacle. La portée du CPE est susceptible de diminuer s'il est séparé de l'ordinateur ou de tout autre appareil connecté de l'Usager par un ou plusieurs murs, étant précisé que la portée peut également varier en fonction des matériaux composant le(s) mur(s).

3. Eligibilité, procédure de commande et déploiement du Service sur le Logement de l'Usager

Conformément aux CGS, la souscription d'une Offre proposée par QOTICO TELECOM n'est possible que sous réserve que l'Usager soit effectivement éligible à cette dernière (Logement Raccordé et disposant d'une prise murale compatible).

L'Usager peut connaître l'éligibilité technique du site sur lequel il souhaite bénéficier de l'Offre Internet Seul en consultant www.qotico-telecom.fr.

Préalablement à la souscription, un test d'éligibilité est réalisé.

A l'issue de ce test d'éligibilité, trois hypothèses sont envisageables :

- **Cas n°1** : Adresse du Logement de l'Usager éligible (Logement Raccordé) ;
- **Cas n°2** : Adresse du Logement de l'Usager non éligible à la date de la demande mais éligibilité planifiée dans un délai proche ;
- **Cas n°3** : Adresse du Site de l'Usager non éligible et éligibilité non planifiée.

Dans le cas n°1, l'Usager peut souscrire au Service auprès de QOTICO TELECOM dans les conditions prévues par les CGS. Dans certaines hypothèses, un rendez-vous devra être fixé afin que QOTICO TELECOM puisse réaliser une intervention technique nécessaire pour que le Service puisse être mis à disposition.

Dans le cas n°2, l'Usager pourra faire une pré-réserve auprès de QOTICO TELECOM. Lorsque l'adresse devient éligible, QOTICO TELECOM en informe l'Usager par voie électronique et ce dernier peut alors souscrire au Service dans les conditions prévues par les CGS.

Dans le cas n°3, l'Usager pourra déposer une demande d'étude de faisabilité auprès du Délégué. Cette étude de faisabilité permettra de déterminer les conditions dans lequel le site peut être rendu éligible, ainsi que les coûts et délais associés.

4. Engagements de qualité de service – débits offerts – débits garantis

Les débits maximums disponibles dans le cas de l'Offre Service Individuel – Internet Seul sont les suivants :

- Accès Internet Très haut débit jusqu'à 800Mb/s partagés entre logements de l'immeuble en réception et 100Mb/s partagés entre logements en émission

Ces débits sont les débits maximums disponibles. Ils ne correspondent pas aux débits garantis.

Le débit réel de la ligne peut dépendre d'éléments extérieurs, tels que le type de domicile (maison individuelle ou immeuble collectif), des perturbations électromagnétiques ou coupures de courant, l'installation électrique du logement ou encore une perturbation du signal du fait d'un tiers.

Les débits minimums garantis par QOTICO TELECOM sont les suivants :

- Débit montant garanti : 500 Kbps
- Débit descendant garanti : 2 Mbps

L'accès à Internet est fourni sur la base d'une technologie fibre terminée en câble coaxial. Les débits énoncés ci-dessus sont des débits maximums exprimés en norme IP.

L'Usager est informé et accepte expressément qu'il doit disposer d'une interface Fast Ethernet sur son ordinateur (ou tout autre appareil connecté) pour bénéficier des débits proposés par QOTICO TELECOM dans le cadre de l'Offre Service Individuel – Internet Seul.

L'Usager est informé et accepte expressément que le délégué ne peut garantir les débits proposés dans le cadre de l'Offre Internet si l'Usager ne dispose que d'une interface USB.

5. Délais de mise à disposition du Service et mise à disposition

5.1. Délais de mise à disposition du Service

Le délai de livraison du Service est fonction de l'éligibilité et de la localisation du Logement de l'Usager et des infrastructures disponibles pour le raccorder.

Si le Logement de l'Usager est éligible et déjà raccordé (Logement Raccordé et câble et prise murale fonctionnels), le délai de mise à disposition du Service est de deux (2) semaines à l'issue du droit de rétractation, sauf.

Si une intervention technique sur le Logement de l'Usage est nécessaire (Logement Raccordé, défaut sur la ligne ou la prise murale), le délai de mise à disposition est de quatre (4) semaines à compter de la souscription du Service, sous réserve que dans cette période de temps, l'Usager se soit rendu disponible pour permettre la réalisation de l'intervention technique nécessaire à la mise à disposition du Service.

Si le Logement de l'Usager n'est pas éligible, une étude de faisabilité doit être réalisée.

Cette étude communiquera les coûts et délais de réalisation. Sauf circonstances exceptionnelles, ce délai de réalisation n'excèdera pas 10 semaines à compter de l'acceptation par l'Usager du devis joint à l'étude de faisabilité et de la souscription à la même date au Service.

5.2. Mise à disposition du Service

La mise à disposition du Service n'inclut pas l'installation du CPE et sa configuration, celles-ci relevant de la seule responsabilité de l'Usager.

Si l'Usager le demande, QOTICO TELECOM peut assurer l'installation du CPE et sa configuration. Il s'agit d'un service optionnel qui fait l'objet d'une facturation additionnelle au prix fixé dans la grille tarifaire.